

----- Message transféré -----

Sujet : Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>"

Date : Tue, 25 Apr 2023 09:54:52 +0200

De :

Répondre à :

Pour :

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [EQIOM - LUMBRES](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Adresse de messagerie:

XXXXXXXXXX

Sujet:

Projet K6

Message:

Bonjour

Cela semble être un sujet ambitieux et porteur de solutions environnementales pertinentes.

Des créations d'emplois seront j'espère, également au rendez-vous.

Auteur:

Adresse de messagerie:

[@gmail.com](#)

Sujet:

Projet K6

Message:

Très beau projet qui assure la pérennité de l'industrie cimentière française et en particulier du site de Lumbres avec un maintien de l'emploi. Projet en faveur du climat avec une deuxième phase de captation du CO2.

Auteur:

Gaëtan P

Adresse de messagerie:

[@hotmail.fr](#)

Sujet:

Projet K6

Message:

Le projet K6 est une super nouvelle pour le site de Lumbres, la modernisation de l'outil de production permettra de pérenniser l'activité et les emplois mais il va plus loin avec l'enjeu environnemental que l'on connaît, la baisse des émissions et la captation. C'est un projet d'envergure, soyons fier que notre région soit parmi les premiers à intégrer le climat dans son développement.

Auteur:

MOREAU

Adresse de messagerie:

@orange.fr

Sujet:

Projet K6 Cimenterie EQIOM - réutilisation des fours K4 et K5 !

Message:

Lors de la présentation du projet K6 et conformément au dossier de concertation lors des réunions publiques, il a été fait état de la nécessité de créer une nouvelle ligne de production plus respectueuse de l'environnement en remplacement des fours K4 et K5. A noter, dans le dossier de concertation, p 21 « La mise en place d'un nouveau four plus moderne que les fours 4 et 5 existants s'impose. » p 34 « ...l'avenir des anciens fours 4 et 5 ... la première est la déconstruction de ces fours. Propos confortés lors des ateliers.

Après avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en 09/2022 "L'autorité environnementale recommande : de préciser le devenir des installations actuelles destinées à être remplacées dans le cadre du projet..." , EQIOM donne en réponse en nov. 2022 "l'éventualité d'une possible réutilisation de ces fours ultérieurement".

Ce projet de modernisation a été construit sur une nouvelle implantation d'un four K6 en remplacement des fours K4 et K5 et il semblerait que l'entreprise EQIOM ne se conformerait pas à cette transformation en conservant les anciens fours...

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:**Adresse de messagerie:**

@orange.fr

Sujet:

Projet K6 : pollution atmosphérique

Message:

Le projet K6 a pour défi la réduction des émissions de CO2, c'est une très bonne chose. Mais il semble oublié que la pollution de l'air, c'est également les poussières de ciment (particules fines PM10 et PM1-5). Cela a un impact probant sur la santé pneumologique sans oublier l'impact visuel sur les toitures, PVCs, véhicules. Egalement, une étude publiée par Nord littoral du 06/04/2022 laisserait supposer que la pollution de l'air pourrait accélérer le déclin cognitif. Bien qu'une étude ait été faite en 2011 puis en 2016 par Atmo Hauts-de-France (période de peu d'activité de l'entreprise ? Lieu inapproprié pour l'étude compte-tenu de la direction des vents ?...), prochainement annoncée par EQIOM et diligentée par les instances publiques, ne serait-il pas opportun de faire une étude approfondie ? D'autant plus que le trafic routier qui tendrait à être doublé dans le cadre du projet K6 ne fera qu'aggraver cette pollution atmosphérique. Des solutions ont-elles été envisagées afin d'amoindrir cette pollution par les poussières ?

Date : Wed, 10 May 2023 09:44:30 +0200

Auteur:

Adresse de messagerie:

@orange.fr

Sujet:

Projet K6 : préservation de la ressource en eau ?

Message:

A aujourd'hui, l'eau nécessaire à la cimenterie est principalement pompée depuis un forage à hauteur de 360 000 m³/an. Les ressources en eau sur le territoire gérées par la SMAGEAA ont fait état d'un avis favorable en supposant qu'avec le nouveau procédé de cuisson sèche, cette consommation diminue. Pourtant, EQIOM rappelle que la consommation de l'eau pour refroidir les gaz et le CO₂ ne peut être précisée. A aujourd'hui le Département du Pas-de-Calais est placé en vigilance Sécheresse. Cela n'est-il pas contradictoire ? A-t'on évalué la quantité d'eau nécessaire avec la mise en place du nouveau four K6 et le doublement de la productivité ? A-t'on envisagé qu'EQIOM parle aujourd'hui d'une éventuelle réutilisation des fours K4 et K5 ? A-t'on envisagé d'autres moyens de captation de l'eau : eaux pluviales (aujourd'hui 6400m³ sur 2 bassins seulement) , eaux usées du raccordement public... ? Dans le projet environnemental, on évoque essentiellement la décarbonation mais on ne remet pas en cause l'utilisation d'une denrée rare : l'eau, obligeant les habitants, agriculteurs... à une restriction. Et demain ?

Date : Tue, 23 May 2023 21:14:12 +0200

Auteur:

Isabelle Dionet

Adresse de messagerie:

Sujet:

Réindustrialisation

Message:

Favorable à ce projet de relocalisation

Enfin des projets qui dans notre région vont relocaliser les productions et développer de nouvelles filières et industries plus propres

Il n'est plus envisageable de laisser filer nos savoirs faire et de nous sous-développer sans réagir, nous avons besoin d'emploi qualifiés, d'activités. Nous avons besoin de développer une industrie respectueuse de l'environnement comme ce projet en est l'exemple

la modernisation des équipements, la sobriété et l'efficacité énergétique qu'ils garantissent et la mise en place de technologie moderne de protection de l'environnement et du climat, pourvu que ce projet soit suivi d'autres

Cordialement

Date : Wed, 24 May 2023 18:28:20 +0200

Auteur:

molin

Adresse de messagerie:

[@gmail.com](mailto:)

Sujet:

eqiom

Message:

Bel exemple de relocalisation d'une production industrielle en France avec une réduction des émissions de CO2 au passage, en espérant qu'elle puisse aller plus loin encore. Nous avons été interpellés par la quantité de déchets nécessaires à la bonne marche du four. Nous n'avons pas bien compris ce qu'il sera fait et comment seront traités les résidus de cette incinération dans le four. Pouvez vous nous préciser quelle quantité résiduelle il sera au final nécessaire de mettre en stockage ? Les autres aspects du dossier sont très clairs et nous avons apprécié la prise en compte des enjeux nature, émissions de CO2 et eau qui nous paraissent essentiels à l'heure de la lutte contre le changement climatique. Nous ne sommes pas riverains directs mais il nous semble également bénéfique de voir que les niveaux de bruit diminueront.

Date : Wed, 24 May 2023 18:31:39 +0200

Auteur:

scd

Adresse de messagerie:

[@gmail.com](mailto:)

Sujet:

EQIOM

Message:

Bel exemple de relocalisation d'une production industrielle en France avec une réduction des émissions de CO2 au passage, en espérant qu'elle puisse aller plus loin encore. Nous avons été interpellés par la quantité de déchets nécessaires à la bonne marche du four. Nous n'avons pas bien compris ce qu'il sera fait et comment seront traités les résidus de cette incinération dans le four. Pouvez vous nous préciser quelle quantité résiduelle il sera au final nécessaire de mettre en stockage ? Les autres aspects du dossier sont très clairs et nous avons apprécié la prise en compte des enjeux nature, émissions de CO2 et eau qui nous paraissent essentiels à l'heure de la lutte contre le changement climatique. Nous ne sommes pas riverains directs mais il nous semble également bénéfique de voir que les niveaux de bruit diminueront.

Date : Wed, 24 May 2023 20:53:07 +0200

Auteur:

Hélène Roche

Adresse de messagerie:

[@gmail.com](mailto: @gmail.com)

Sujet:

contribution de Aives

Message:

Enquête publique: extension de la cimenterie de Lumbres

A Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-après la contribution d'AIVES -Association inter-village pour un environnement sain- :

► *Contexte national:*

L'industrie cimentière fait face à de forts enjeux technologiques et économiques pour atteindre les objectifs de décarbonation de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) – qui fixe une réduction de -81% des émissions de gaz à effet (GES) de serre en 2050 par rapport à 2015 pour l'ensemble de l'industrie française.

A cette fin, la loi ZAN (zéro artificialisation nette) et la RE 2020 (règlementation environnementale 2020) sont des verrous réglementaires nationaux permettant de contraindre la production de ciment.

Aujourd'hui, cette industrie émet environ 10 millions de tonnes CO₂eq/an, soit 12,5% des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'industrie et 2% des émissions françaises. C'est donc un secteur stratégique pour lequel il est nécessaire de repenser les infrastructures.

Dans ce contexte, le projet de rénovation de la cimenterie de Lumbres peut être un levier pour réduire les émissions de GES si le groupe Eqiom s'engage dans une réorganisation de son parc pour baisser; sur l'ensemble du territoire, les émissions de GES en compensation à la hausse de 36% des émissions de GES sur le site de Lumbres -liées à l'augmentation de la production- .

► *Analyse du projet:*

Nous reconnaissons l'intérêt du projet par sa performance technologique et sa situation géographique privilégiée dans la mesure où une part incompressible de béton reste nécessaire dans la construction.

Toutefois, nous émettons de fortes réserves sur l'effet rebond caractérisé par une surproduction de ciment ainsi que sur les pollutions induites au niveau local par l'extension du site.

I Intérêt du projet :

Notre approche est fondée sur le rapport de l'Ademe « plan de transition sectoriel de l'industrie cimentière en France » de 2021 et le rapport du Shift Project « décarboner la filière ciment-béton » de 2022.

Performances technologiques : Le projet consiste à passer de fours en voie humide à un four en voie sèche avec précalcinateur ce qui est conforme aux avancées technologiques les plus abouties. Le nouveau four (K6) permettra notamment l'économie de 20% de CO₂ à la tonne, une réduction conséquente des oxydes d'azote et dioxydes de soufre-gaz précurseurs de particules fines - responsables de la pollution de l'air ainsi qu'une baisse significative de la consommation d'eau de 50%.

Situation géographique : Situé à proximité de Dunkerque, ce site est le seul au Nord de la France pour lequel la mise en place des infrastructures pour stocker le carbone en mer du Nord via Dunkerque est envisageable. Le projet anticipe et permet cette possibilité de captation et

séquestration du carbone dans ses travaux. (phase 2). Toutefois le pari technologique de la séquestration est un risque sur lequel tous les espoirs de décarbonation ne doivent pas reposer. Du béton pour la construction : Si la RE 2020 et la loi ZAN sont des leviers réglementaires qui entraîneront une diminution de l'utilisation du béton dans la construction, Le scénario « Low tech » de l'Ademe, mais également l'analyse du Shift project démontrent qu'une part incompressible d'utilisation du béton-notamment dans les fondations demeure indispensable. De plus, le dérèglement climatique impacte le secteur de la construction: Qu'il s'agisse de densification urbaine par l'élévation pour répondre aux besoins des population ou les contraintes d'ancrage induites par le retrait-gonflement des argiles, le recours au ciment est difficilement contournable. Il est donc nécessaire de réfléchir au développement d'infrastructures moins émettrices en CO2.

2 des réserves sur projet :

Effet rebond:

Pour rentabiliser la nouvelle infrastructure, l'entreprise augmente sa production (+70%). Afin que l'avancée technologique n'entraîne pas une surconsommation de ciment, et donc une augmentation de ses émissions de GES, il est impératif que l'entreprise Eqiom réorganise son parc. Elle doit s'engager à diminuer sa production sur ses autres sites par le biais d'une reconversion des activités qui y sont déployées. Il est impératif que soit établi à l'échelle nationale un bilan de ses émissions de GES intégrant les réductions de ses autres sites dans l'optique d'un bilan global pour 2050 de baisse de 81% de ses émissions de GES, conformément à l'objectif SNBC.

Dans un souci d'efficacité, il est également nécessaire que l'entreprise Eqiom développe et promeuve des ciments moins émetteurs en CO2 (CEM III à V, ciment ternaire)

Pollutions locales :

Les pollutions locales sont multiples: Lumbres va payer un lourd tribut pour le redéploiement de la cimenterie sur sa commune. Il est nécessaire de prévoir des compensations au niveau local par rapport aux nuisances telles que l'augmentation du trafic routier, du bruit, la qualité de l'air. L'entreprise doit s'investir sur ces sujets, prendre en charge les aménagements routiers, leur usure, l'insertion paysagère de l'ensemble du complexe, planifier la déconstruction des fours et installations obsolètes.

Accaparement foncier

Le site s'étend sur 100 hectares :20 ha d'implantation-extension des infrastructures et 80 ha pour la carrière. Actuellement, les terres sont cultivées et un petit bois sera amené à disparaître en dépit des mesures de compensation et de renaturation prévues.

Conclusion :

AIVES, que nous représentons par cette contribution, s'inscrit avec force dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement du vivant. Elle dénonce fermement les pratiques productivistes mortifères engendrant des pollutions, l'accaparement des terres nourricières et plus généralement, toutes les atteintes au Vivant.

Si nous considérons qu'une part incompressible de ciment demeure nécessaire à un secteur rationalisé et maîtrisé pour faire face aux réels besoins des populations et contraintes de la construction, nous considérons que l'entreprise Eqiom -par le volet technologique ambitieux - ne remplit que trop partiellement le cahier des charges induit par la SNBC.

Ainsi, sous réserve que l'entreprise inscrive strictement son bilan carbone à l'échelle nationale en conformité aux objectifs de la SNBC de réduction globale des GES, qu'elle mette en place des compensations locales aux pollutions et accaparements fonciers et enfin qu'elle respecte le droit de l'environnement, notre association se déclare plutôt favorable au projet K6.

Pour AIVES

Hélène Roche / Jean-Michel Jedraszak, co-président.e.s

----- Message transféré -----

Date : Thu, 25 May 2023 14:14:42 +0200

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [EQIOM - LUMBRES](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Élu.e.s écologistes des Hauts-de-France et d'Europe Ecologie Les Verts Nord-Pas-de-Calais

Adresse de messagerie:

@hautsdefrance.fr

Sujet:

Élu.e.s écologistes des Hauts-de-France - EELV Nord-Pas-de-Calais

Message:

Après une première contribution en juin 2022 et alors que démarre la concertation préalable pour Cap décarbonation, les élu.es écologistes des Hauts-de-France et Europe Ecologie Les Verts Nord-Pas-Calais réaffirment leur position dans le cadre de la concertation continue du Projet K6 concernant la modernisation de la cimenterie Eqiom de Lumbres.

Ce projet s'inscrit dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) en tentant de répondre à l'obligation, pour les industriels, d'adapter leur outil de production. Pour cela, Eqiom entend moderniser ses pratiques en substituant une part de sa consommation d'énergies fossiles par des déchets, et en construisant un four capable de séquestrer le CO2 émis par sa cheminée pour l'enfouir en profondeur en mer du Nord. Si cela peut sembler répondre aux enjeux de la transition écologique en proposant un béton dit " bas carbone ", cette innovation ne répond hélas pas aux impératifs de sobriété permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il s'inscrit plutôt dans une Troisième révolution industrielle (REV3) de façade, celle des mots, plus que des actes. Surtout, il est prétexte à une augmentation très importante de la production alors que l'industrie cimentière est responsable à elle seule de plus de 2% des émissions de gaz à effet de serre en France.

En effet, l'entreprise prévoit à la suite de ces travaux, une augmentation de la production de clinker (matériau essentiel à la fabrication du béton) de plus de 60% passant de 650 000 tonnes par an aujourd'hui à 1,1 million de tonnes après travaux. La substitution des énergies fossiles par des déchets dans le processus de production ne réduira pas significativement les émissions de CO2 par tonne de clinker et la pollution de l'air autour du site. Et la mise en place des dispositifs de capture du CO2 est prévue dans un second temps uniquement, et semble entourée de nombreuses incertitudes quant à la faisabilité technique et économique du projet. Le bilan resterait donc négatif en termes d'émissions nettes pendant plusieurs années.

A l'heure où nous devons atteindre le « zéro artificialisation nette », nous nous interrogeons sur l'intérêt de porter un projet comme celui-ci. Chacun en conviendra : on ne peut guère vouloir atteindre l'objectif de "zéro artificialisation nette" des sols en 2050 et, en même temps, vouloir produire plus de clinker. Cette question du calendrier est essentielle car le premier objectif intermédiaire de réduction a été fixé : il s'agit de réduire de moitié le rythme de la consommation d'espaces dans les 10 prochaines années. Pour cela, L'Assemblée examinera une proposition de loi sénatoriale sur le ZAN à partir du 12 juin 2023. Dans ce contexte, il n'est absolument pas pertinent de produire plus de ciment qu'aujourd'hui.

Certes, la densification des zones déjà artificialisées peut induire l'utilisation de ciment, mais d'autres matériaux biosourcés doivent pallier le "tout-béton". Ainsi l'usage du bois peut être développé (tant qu'il reste issu de forêts locales gérées durablement), et celui du béton de lin, de chanvre ou de colza, du textile recyclé, des filières porteuses déjà soutenues par la Région et l'État, doivent être massivement déployés dans tous les projets régionaux partie prenante de l'aménagement de demain. Les écologistes proposent un déploiement d'alternatives au "tout-béton" par un plan de développement des matériaux biosourcés et la création d'un fonds régional de soutien aux mutations et à l'innovation industrielle.

De plus, l'augmentation significative de la production entraînera un ballet routier deux fois plus important et donc une augmentation significative des nuisances pour les riverains et de la production de GES et des particules fines aux abords de l'entreprise. À cela s'ajoute, comme le pointe la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), des rejets à teneur élevée en dioxines et oxydes d'azote ; or, à ce stade, les mesures pour limiter ces rejets afin de rester sous les seuils acceptables pour la santé ne sont pas du tout détaillées.

Ainsi, toutes ces informations doivent nous obliger à une vigilance accrue de la qualité de l'air. Nous avertissons sur la nécessité de mettre en place des analyses précises de la qualité de l'air avant, pendant et après les travaux de modernisation.

En résumé, on voit mal comment un tel projet pourra répondre aux exigences posées par la ministre Elisabeth Borne le 22 mai 2023 lors d'une réunion du Conseil national de transition écologique (CNTE) qui a fixé, pour 2030, un objectif de diminution des émissions de 24 millions de tonnes équivalent CO2 pour les sites industriels importants.

Concernant les risques sanitaires, la question du bruit est régulièrement évoquée par les riverains. Cela concerne l'activité de la cimenterie aux abords directs comme dans les environs plus éloignés (il semble en effet que les bruits de la cimenterie, à cause de phénomènes topographiques et de vents dominants génèrent des nuisances plus importantes à distances qu'à proximité immédiate des installations). Cela concerne également le va-et-vient des camions et les opérations de chargements et déchargements. Pour rappel, la pollution sonore est extrêmement nocive pour la santé et engendre chaque année en France la perte de 694 000 années de vie en bonne santé et ce en raison des morbidités générées par le bruit.

Concernant l'impact local du projet, si des aménagements pour améliorer son intégration paysagère ont été présentés et débattus lors d'un atelier, il ne s'agit à ce stade que de simples options et aucun engagement n'est pris. Les porteurs du projet doivent pourtant s'engager sur cette question. De même, la charge financière de l'aménagement des abords du projet ne peut pas être laissée entièrement aux collectivités. À ce sujet, il nous semble important de rappeler que la cimenterie se trouve en cœur de ville, dans un territoire qui accueille des visiteurs attirés par un tourisme vert et que la parcelle se situe aux abords de l'Office du tourisme de Lumbres. Traiter ces questions est donc à la fois un enjeu de bien vivre des riverains et de protection du tissu économique local et pourrait s'inscrire dans une démarche de mise en cohérence avec la charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Concernant les compensations d'impact du projet sur les milieux, le flou est total. La MRAE a pourtant détaillé une cartographie et un inventaire complet du site. Des inventaires naturalistes réalisés entre mars 2021 et mai 2022 ont révélé, pour la flore, la présence de 178 espèces dont deux

sont protégées au niveau régional, l'Orchis de Fuchs et l'Ophrys abeille, ainsi que deux autres menacées, la Gesse aphyllé et l'Orchis pyramidal. Pour la faune, ils ont permis d'identifier la présence de deux espèces d'amphibiens protégées (Grenouille rousse et Crapaud commun), de 35 espèces d'oiseaux, dont 27 protégées, de 27 espèces d'insectes, de 19 papillons dont deux espèces menacées, (Argus frêle et la Bande noire), de 8 espèces de libellules, de 6 espèces de mammifères et de 5 espèces de chauves-souris, toutes protégées (Pipistrelle commune, Murin d'Alcathoe, Pipistrelle de Nathusius, Murin à oreilles échancrées et Sérotine commune). Concernant la cartographie de l'aire d'étude, une partie a été omise. Une correction doit y être apportée. De même, les fonctionnalités écologiques du site et la question des ressources en eau sont centrales. Les quelques mesures présentées pour répondre à la menace sur le milieu ne suffisent pas à réduire l'impact et parmi elles, le boisement de milieux ouverts calcicoles vient détruire un milieu à enjeu écologique supérieur à celui dont il est censé compenser la destruction. Plutôt que des mesures de réductions, ce sont des mesures de compensation qui sont présentées. La copie est donc à revoir et les dispositifs à renforcer alors que les nuisances engendrées sur le site sont nombreuses.

Ainsi, comme l'Autorité environnementale, nous demandons de compléter l'étude d'impact par une analyse de la remise en état du site à l'issue de son fonctionnement et par des informations sur le devenir des fours appelés à être remplacés par le nouveau four du projet.

Enfin, lors des différentes réunions publiques de concertation et visites, il est à regretter le très faible nombre de participants. Seulement 65 personnes pour la réunion publique et un nombre de places très réduites pour les ateliers (20 personnes) et pour les visites du site (24 personnes) qui étaient exclusivement proposées les matins en semaine. Cela doit interroger les porteurs de projet comme le garant de la concertation et pousser à des aménagements pour favoriser la participation en proposant des formats d'atelier permettant d'accueillir plus de monde et programmant des rencontres sur des créneaux qui permettent la plus large participation.

En l'état, les Conseiller.e.s régionaux.les EELV des Hauts-de-France et les militant.e.s EELV Nord Pas-de-Calais émettent de nombreuses réserves sur le projet et portent sur celui-ci un avis défavorable.

Katy Vuylsteker, Marine Tondelier et Alexandre Cousin
Conseiller.e.s régionaux.ales EELV des Hauts-de-France

Majdouline Sbaï et Denis Buhagiar
Secrétaires EELV Nord-Pas-de-Calais